



JUDO CLUB DE CROLLES

Salle Festive La Marelle
Rue Léo Lagrange
38920 CROLLES

Procédure d'inscription, saison 2018/2019

- Remplir fiche d'inscription
- Lire le règlement intérieur et le signer
- Si vous adhérez pour la première fois (non renouvellement d'une adhésion 2017/2018), Vous devez fournir **OBLIGATOIREMENT** un certificat médical autorisant la pratique du JUDO
- Si vous renouvez votre adhésion et que votre certificat médical est encore valide (moins de 3 ans), remplissez le questionnaire santé°:
 - Si vous avez répondu "Non" à toutes les rubriques, il vous suffit de remplir et signer l'Attestation Questionnaire de santé (attestation QS sport).
 - Si vous avez répondu "Oui" à au moins une des rubriques, vous devrez présenter un certificat médical de moins de 1 an.
- Si vous êtes bénéficiaire d'aides diverses :
 - Chèque accompagnement personnalisé de la mairie de Crolles
 - Aide comité entreprise
 - Chéquiers jeunes isère
 - Pack région

Vos justificatifs sont à apporter au club avant le 30 novembre.

- **Votre Inscription ne sera définitive que lorsque votre dossier sera complet**
- **Des permanences secrétariat seront organisées en début de saison (septembre – octobre), les dates restent encore à définir.**